

Regards sur Anjou

L'été à Anjou, c'est génial !



Des fêtes de quartier pour la famille !

Encore une fois cette année, l'arrondissement d'Anjou est fier de vous offrir quatre fêtes de quartier ! Vous êtes conviés sur les sites dès 17 h afin de profiter des amuseurs de foule, des ateliers de maquillage, des structures gonflables ainsi que des ateliers animés par la bibliothèque Jean-Corbeil. Vous pourrez même y déguster des hot-dogs ! À noter qu'en cas de pluie, les fêtes seront annulées.

Vendredi 4 juillet
Parc Goncourt

Dès 17 h, la fête commence avec **La Pinacothèque**, un concept unique de transformation extrême. En un temps record, les participants entrent dans l'autobus spécialement aménagé aux allures futuristes pour en ressortir au bout de 5 minutes complètement coiffés et maquillés de façon spectaculaire et disjonctée. L'usine à maquillage est prête à vous transformer, venez nous voir !

19 h : Sylvie Desgroseillers



Hommage aux chanteuses noires qui ont forgé la musique Gospel, Jazz, R&B et Pop des cent dernières années, en passant par Joséphine Baker jusqu'à Whitney Houston sans oublier Etta James, Aretha Franklin, Tina Turner, Billie Holliday, Donna Summer, et plusieurs autres... Une excellente

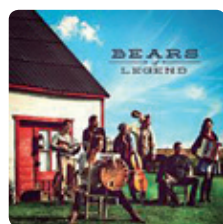
interprète pour un spectacle à ne pas manquer !

La soirée se terminera par une danse animée par nos professeurs de danse en ligne.

Mercredi 16 juillet
Parc Roger-Rousseau

19 h : Bear's of Legend

Avec sept musiciens



Le spectacle « Good Morning, Motherland. » du groupe Bear's of Legend est un retour aux sources tant dans son contenu que dans sa création. Par le son des instruments folkloriques d'une époque vivante, les mélodies de

voix tonales d'une chorale d'église et les rythmes valsant du classique, le groupe offre un spectacle haut en émotion !

*Présenté par la succession Charles S. Campbell C.R.
La musique en héritage depuis 90 ans.*



Voir les autres fêtes de quartier en p. 6.



Messsage de Luis Miranda



*Partager
l'été*

Promenades dans les parcs, jardinage devant la maison, conversations de rue entre voisins, avec l'été nous reprenons possession de cet espace public qui fait partie de la qualité de vie de notre arrondissement et des quartiers qui le composent.

J'en profite pour vous inviter aux nombreuses activités en plein air organisées à votre intention comme les fêtes de quartier, les concerts sur l'herbe, les films à la belle étoile, les danses en ligne ou pour vous convier à mettre sur pied une fête entre voisins.

Par ailleurs, il est important de se souvenir que cet espace collectif est partagé et qu'il faut en prendre soin pour que tout un chacun puisse en bénéficier à sa façon. C'est là que la convivialité et le civisme prennent tout leur sens.

Si certains aiment courir au lever du jour, d'autres préfèrent bavarder au soleil couchant et chacune de nos activités est plus agréable quand on se souvient que nos préférences ne sont pas toujours partagées par les autres. Alors, soyez attentifs, respectez les heures de fermeture des parcs, baissez la musique en soirée, pensez à votre voisin qui se lève tôt ou à celui qui travaille tard.

Je vous demande aussi d'être particulièrement sensibles à la propreté de notre environnement, que ce soit sur les terrains privés ou dans le domaine public. Vous avez des déchets à jeter pendant vos déplacements ? Placez-les dans les poubelles disposées un peu partout au coin des rues ou dans les parcs. Dans le même ordre d'idées, soyez attentifs à respecter aussi les jours et les heures de dépôt des ordures et du recyclage dans votre rue.

Si vous venez d'emménager dans le quartier ou si vous voulez rafraîchir votre mémoire, rappelons que vous trouverez toutes les informations sur les services offerts aux résidents dans le *Guide du citoyen de l'arrondissement d'Anjou* qui est disponible en ligne au : ville.montreal.qc.ca/anjou.

Je profite de ce message traditionnel pour vous rappeler que je suis toujours disponible pour échanger avec vous.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal

Invitation

Nouveau résident ? Venez nous rencontrer !

Si vous êtes locataires ou propriétaires et que vous résidez à Anjou depuis l'automne dernier, l'arrondissement vous convie à l'en informer en appelant au 514 493-8000 ou à écrire à anjou@ville.montreal.qc.ca. Nous serons heureux de vous accueillir et de vous présenter les diverses activités offertes ici.

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Au Point Reprotech

Tirage
21 100 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes (Médiaposte)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Copyright 2014 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019

Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085

Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de ville
514 493-8010

Andrée Hénault
Conseiller de ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051

Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017

Défilé du père Noël 2014 à Anjou

Le défilé a besoin de vous!

Afin d'assurer la réalisation du 11^e défilé du père Noël à Anjou, en novembre prochain, la corporation Le Festival Anjou inc., organisateur de l'événement, est à la recherche de bénévoles afin d'en assurer l'organisation et la réalisation.

Vous vous en doutez, chaque défilé nécessite l'implication de centaines de bénévoles pour la création de costumes, de décors et d'éléments originaux, de chorégraphies, etc., pour la logistique, et ce, sans compter les nombreux figurants. Or, cette année, la corporation est à la recherche de bénévoles qui deviendront les lutins du père Noël et qui, par leur talent et leur engagement, apporteront, encore une fois, la joie à tous les petits et les grands.

Rappelons que le premier défilé s'est tenu en novembre 1998 et que, depuis, le succès de cet événement a été grandissant. Chaque année, la présence de milliers d'enfants et de leurs familles tout au long du parcours a témoigné de l'attrait exercé auprès de la population. Des milliers de petits Angevins attendent donc fébrilement de revoir leurs personnages

Faute de bénévoles, le défilé ne sera peut-être pas au rendez-vous. Si vous avez du temps, nous comptons sur vous !

favoris dans des décors illuminés et animés, pour leur plus grande joie.

Ainsi, si vous souhaitez vous impliquer pour le défilé du père Noël 2014 à Anjou et que vous avez des talents en conception artistique, en réalisation de décors et de chars allégoriques ou en tâches administratives et de représentation, l'arrondissement vous invite à communiquer avec M^{me} Linda Lafrenière, à la Direction de la culture, des

sports, des loisirs et du développement social, au 514 493-8208.

Par ailleurs, vos élus qui ont à coeur ce projet peuvent être contactés en tout temps. Faute de bénévoles en nombre suffisant, le défilé est menacé de disparaître.

Agissez dès maintenant.



Venez rencontrer vos élus

Séances ordinaires du conseil d'arrondissement

Prochaines séances ordinaires les **mardis 3 juin et 8 juillet**, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement. Relâche en août. Séance suivante le 9 septembre.

Bureau du citoyen

Les rencontres sont interrompues pour la saison estivale. Reprise le samedi 13 septembre.

Jours fériés

Fermeture des bureaux administratifs et des bibliothèques

En raison de la Fête nationale du Québec et de la fête du Canada, les bureaux administratifs de l'arrondissement ainsi que les bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou seront fermés les mardis 24 juin et 1^{er} juillet. **Toutefois, la collecte des ordures ménagères aura lieu comme d'habitude ces jours-là.**

Collectes régulière, saisonnière ou itinérante

Collecte itinérante des RDD et des TIC

Une collecte itinérante des résidus domestiques dangereux (RDD) et des technologies de l'information et des communications (TIC) aura lieu le **samedi 28 juin**, entre 9 h et 17 h, au stationnement du parc Lucie-Bruneau, 7051, avenue de l'Alsace.

Profitez-en pour vider garages et armoires de vos vieux pots de peinture, vos piles usées ou vos aérosols qui vous encombrant. À cette occasion, une entreprise sera sur place pour récupérer les appareils électroniques (systèmes de son, téléviseurs, lecteurs DVD ou VHS) et le matériel informatique dont vous voulez vous départir.

Les citoyens d'Anjou peuvent également aller porter leurs RDD à l'écocentre de Rivière-des-Prairies, 11400, rue Léopold-Christin, à l'arrière de la cour de voirie (9255, boulevard Henri-Bourassa Est).

Matières acceptées

Un RDD est un produit courant qui représente un danger s'il est mis au rebut. En voici quelques exemples :

- Restes de peinture, teintures, laques, apprêts, anti-rouille, vernis, peinture aluminium, scellant acrylique, préservatif pour le bois, huile de lin
- Huiles végétales
- Huiles à moteur, contenants vides et filtres
- Piles rechargeables et non rechargeables
- Piles rechargeables périmées
- Batteries d'autos (acide/plomb)
- Produits d'entretien, nettoyants, débouche-conduits, dégraisseurs
- Térébenthine, Varsol, essence, carburant, diluants, shellac
- Pesticides et engrais
- Produits chimiques pour piscine
- Médicaments périmés
- Adhésifs, goudron, époxy, décapants
- Aérosols
- Bouteilles de propane
- Tubes fluorescents
- Mercurie (thermomètres)
- Tubes fluorescents et ampoules fluocompactes

Attention ! Cette collecte s'adresse uniquement aux **particuliers** résidant sur l'île de Montréal. Les industries, les commerces et les institutions doivent faire appel à des entreprises privées spécialisées en récupération de déchets dangereux, dont la liste se trouve notamment dans la section « répertoire » du site recyc-quebec.gouv.qc.ca.

Renseignements : 311 ou ville.montreal.qc.ca/rdd.

Collecte des encombrants et des résidus de CRD

Le premier jeudi de chaque mois, l'arrondissement offre aux citoyens un service de collecte des encombrants et des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD). La prochaine collecte se tiendra donc le 5 juin.

On entend par :

- Objets encombrants, les meubles (**excluant les matelas et les meubles rembourrés**), les appareils ménagers (mais pas les appareils de réfrigération et de climatisation), les téléviseurs et autres rebuts ménagers de même nature;
- CRD, les **petites quantités** de bois et de gypse, de métaux ferreux et non ferreux, de bardeaux d'asphalte, d'agrégats constitués de brique, de mortier, de résidus d'asphalte et de béton, d'emballages en plastique, en papier et en carton, de matériaux de revêtement, de textile, de verre et de plastique.

À noter qu'en raison des déménagements, **une seconde collecte** aura lieu le **26 juin** prochain.

Renseignements : 311

Collecte de branches de feuillus (sur demande)

Séparer les collectes de branches de feuillus et de résidus verts permet de lutter contre l'infestation de l'agrile du frêne. En effet, la réduction des branches en copeaux sur place a pour effet de détruire les larves d'insectes et les insectes.

Branches acceptées

- Les branches de feuillus (frêne, bouleau, érable, orme d'Amérique, chêne, hêtre, tilleul d'Amérique, lilas, etc.)

Matières refusées

- les souches et les troncs d'arbres
- les racines (font l'objet de la collecte des résidus verts)
- les branches de conifères (font l'objet de la collecte des résidus verts jusqu'à 1 m de long et 5 cm de diamètre maximum et peuvent être apportées à l'un des écocentres de Montréal)
- les branches coupées par une entreprise privée (qui doit en disposer elle-même)

Règles à suivre

- s'assurer que le diamètre du tronc n'excède pas 20 cm (8 po), soit la capacité maximale de la déchiqueteuse
- déposer les branches après 19 h la veille de la collecte
- ne pas les attacher
- mettre le côté coupé vers la rue

Point de collecte

Les branches de feuillus devront être déposées en face de la propriété, en bordure du trottoir, sans empiéter sur celui-ci. Elles seront déchiquetées sur place.

Pour vous en départir, communiquez avec le bureau Accès Anjou au plus tard le lundi précédant la date de la collecte au 311.

Renseignements : 311

Collecte des résidus verts

Nous vous rappelons que cette collecte sera de retour à l'automne, les mercredis, du 27 août au 19 novembre.

Déchiquetage

L'arrondissement offrira gratuitement aux citoyens le service de déchiquetage de documents personnels, le **samedi 7 juin**, de 9 h à 12 h, à la mairie d'arrondissement (7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine) et de 12 h 15 à 15 h au parc Lucie-Bruneau (7051, avenue de l'Alsace). Ce service sera également offert le 13 septembre.

En mode écologique

Saviez-vous que...

L'arrondissement offre un service de conseils et d'accompagnement à ses citoyens sur l'utilisation de pesticides sécuritaires, à faible impact sur l'environnement et sur des solutions de remplacement ?

Renseignements : 311



Réglementation



Nouvelles mesures sur l’usage de l’eau potable

Les bonnes pratiques deviennent la règle !

Afin de préserver la ressource et d’éviter son gaspillage, deux règlements sur l’usage de l’eau potable sont en vigueur depuis l’an dernier.

1) Secteur résidentiel (Règlement 13-023) dans tous les arrondissements de Montréal

L’arrosage est permis pour les adresses paires aux dates paires, et pour les adresses impaires aux dates impaires. S’il ne pleut pas, vous pouvez arroser :

- » Entre 20 h et 23 h avec un asperseur amovible ou un boyau poreux;
- » La nuit entre 3 h et 6 h par système d’arrosage automatique muni d’une sonde d’humidité ;
- » En tout temps à l’aide d’un arrosoir manuel.

Il est interdit d’utiliser un équipement d’arrosage (n’importe lequel) de façon telle que l’eau s’écoule dans la rue ou sur les propriétés voisines.

2) Pour les industries, les commerces et les institutions (ICI) sur tout le territoire de l’île de Montréal (Règlement 13-011)

Ce règlement encadre les usages de l’eau dans le secteur non résidentiel, soit les ICI.

Voici les équipements utilisant l’eau potable dorénavant interdits ou qui doivent être remplacés d’ici le 1^{er} janvier 2016 ou 2018 :

- Système d’arrosage automatique sans sonde d’humidité (2016);
- Appareils de climatisation ou de réfrigération sans boucle de recirculation (2018);
- Urinoirs à réservoir de chasse automatique (2018);
- **Aucun délai** pour les bassins d’eau paysagers ou les fontaines décoratives qui ne sont pas munis d’une boucle de recirculation, ceux-ci doivent être remplacés immédiatement.

Propreté des terrains privés

Le Règlement sur la propreté comprend de nombreux articles. Ceux qui suivent sont tirés de la section 1 qui touche la propreté des terrains privés.

Article 2

Il est interdit de jeter, déposer ou enfouir une matière malpropre ou nuisible sur un terrain privé.

Article 3

Le propriétaire ou l’occupant d’un immeuble doit entretenir le terrain privé sur lequel est situé son immeuble, l’établissement ou le logement qu’il occupe, selon le cas, de façon à :

- ce que celui-ci soit en tout temps libre de toute matière malpropre ou nuisible qui s’y trouve;
- ce que l’herbe qui y pousse, le cas échéant, ne dépasse pas 15 cm, sauf dans le cas des herbes cultivées dans un jardin et devant être récoltées ainsi que des plantes herbacées d’ornement semées ou plantées;
- ce que celui-ci soit nivelé afin d’éviter toute accumulation d’eau.

Article 4

Lorsque le propriétaire ne se conforme pas à l’article 3, la Direction du développement du territoire et études techniques peut, par un avis écrit, lui donner l’ordre de s’y conformer dans un délai d’au moins 24 heures et d’au plus 30 jours, indiqué dans l’avis. Dans le cas où le propriétaire ne se conforme pas à cet ordre dans le délai fixé, la Ville peut procéder à l’enlèvement des matières malpropres ou nuisibles, à la tonte de l’herbe ou au nivellement du terrain aux frais de ce propriétaire.

Respecter ces règles contribue à améliorer notre milieu de vie.

Ces informations résument les principales dispositions des règlements ou en énoncent quelques articles. Pour obtenir plus d’informations, communiquez avec le 311 ou consultez :

ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal
ville.montreal.qc.ca/anjou

Sécurité

Pour des piscines résidentielles sécuritaires

Le nombre de noyades en piscine résidentielle au Québec est malheureusement très élevé. Or, il est possible d’y remédier, d’une part, en respectant la réglementation relative à l’installation des équipements et, d’autre part, en étant vigilants en présence d’enfants, et ce, non seulement pendant la baignade, mais aussi lors d’une activité familiale. Un accident peut se produire quand on compte sur l’autre et que finalement personne ne surveille réellement !

Ainsi, qu’il s’agisse d’une piscine creusée ou hors terre, la réglementation encadre son emplacement et oblige la présence d’une clôture pour **assurer un contrôle strict de l’accès**. Des normes relatives aux appareils qui se trouvent à proximité sont aussi à respecter. D’ailleurs, sachez que vous devez vous procurer un permis avant d’entreprendre des travaux d’aménagement d’une piscine. À cet effet, présentez-vous au comptoir d’accueil des permis de l’arrondissement du 7171, rue Bombardier, où le personnel vous renseignera sur toutes les règles à suivre.

Si vous possédez une piscine, nous vous invitons à consulter le site mapiscinesecuritaire.com pour obtenir de précieux conseils sur les façons de rendre une installation sécuritaire et de prévenir la noyade. Bonne baignade !

Courtoisie



Laissons une place aux autres

Pour permettre aux personnes qui ne disposent pas d’un stationnement privé (notamment les locataires) de trouver une place dans la rue, nous convions tous les citoyens qui possèdent une entrée privée ou un garage à y garer leur véhicule en tout temps. De leur côté, nous demandons aux automobilistes de se garer de manière à ce que leur véhicule n’occupe pas deux espaces, empêchant ainsi le stationnement d’une autre voiture. Enfin, nous vous rappelons de laisser une distance d’au plus 30 cm (12 po) entre votre véhicule et le trottoir. Nous vous remercions de votre collaboration.

Fête entre voisins

Du 7 juin au 24 août, l’arrondissement d’Anjou vous suggère d’organiser une fête entre voisins pour établir ou consolider des liens avec votre entourage. Les citoyens doivent toutefois obtenir un permis au préalable pour occuper le domaine public. Un délai d’au moins dix jours ouvrables est à prévoir avant de recevoir une réponse.

Renseignements : 514 493-8200 ou ville.montreal.qc.ca/anjou.

Déménagement

Ce qu'on emporte ou non

Vous déménagez ? L'arrondissement vous invite à tout emporter... sauf les bacs de récupération ! Ces bacs ne sont pas des objets à transporter d'un endroit à un autre. Quand vous quittez une maison ou un logement, laissez-les sur place. Les nouveaux occupants pourront s'en servir à leur tour.

Par contre, n'oubliez pas ni Minou ni Fido dans le logement. S'ils ne peuvent vous accompagner, trouvez-leur de nouveaux maîtres. Les laisser là ou les abandonner dehors est bien cruel...

Indésirables

Les punaises de lit

Les punaises de lit sont des insectes brunâtres visibles à l'œil nu, actifs la nuit et que l'on trouve généralement le long des coutures des matelas et des fauteuils. Elles se nourrissent du sang des humains. Leurs piqûres provoquent des démangeaisons pouvant entraîner des troubles du sommeil. Dans le contexte d'une location, sachez que les responsabilités sont partagées entre le locataire et le propriétaire.

Que doit faire le locataire ?

N'essayez pas de régler le problème vous-même, prévenez immédiatement le propriétaire afin qu'il entreprenne les démarches nécessaires. Si ce dernier ne donne pas suite à cet avis, envoyez-lui un courrier recommandé le sommant d'effectuer ces démarches dans un délai d'au plus 10 jours ouvrables. À défaut de réponse de sa part, communiquez avec la Direction du développement du territoire et études techniques, en composant le 311.

... et le propriétaire ?

Dès réception de l'avis, le propriétaire doit entreprendre des démarches, en s'entendant au préalable avec le locataire afin de corriger la situation. Il doit mandater une entreprise en extermination pour les éradiquer complètement. Il doit permettre à l'exterminateur de visiter tous les logements et autres endroits de l'immeuble afin d'enrayer l'infestation.

Pour détecter la présence de ces insectes nuisibles et prévenir leur apparition, deux guides sont à votre disposition. *Épinglons la punaise* est destiné aux locataires. *Les punaises de lit : Mieux les connaître pour mieux les combattre* s'adresse aux propriétaires, aux exploitants et aux gestionnaires d'immeubles. Ces guides sont disponibles gratuitement sur demande à la mairie d'arrondissement, dans les bureaux Accès Montréal, dans les CSSS et sur le site Internet habitermontreal.qc.ca.

Renseignements : 311 ou 811 (gouvernement du Québec).



Sacs en plastique disponibles pour matelas

Ces dernières années, l'agglomération de Montréal est aux prises avec des cas d'infestation de punaises de lit. L'arrondissement d'Anjou met, **gratuitement**, à la disposition des citoyens dont le logement est infesté des sacs en plastique servant à recouvrir les matelas avant de s'en débarrasser. Ces sacs évitent la propagation des punaises de lit dans l'immeuble lors du transport. Il est possible de s'en procurer à l'édifice municipal du 7171, rue Bombardier et au bureau Accès Anjou situé au

7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine aux heures d'ouverture. Les Angevins et les Angevines sont invités à composer le 311 pour connaître les jours et les modalités entourant les collectes.

Pour en savoir davantage sur les punaises de lit et sur les façons de prévenir une infestation, consultez aussi le site lespunaisesdelit.info.

Super samedi de brocantes le 14 juin



Avez-vous des objets à vendre : articles de cuisine et de sport, meubles, vêtements ? La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social organise une brocante communautaire et une brocante maison le 14 juin, de 9 h à 16 h. En cas de pluie, l'activité sera reportée au lendemain.

La **brocante maison** a lieu partout dans l'arrondissement. Tous sont conviés à participer et à installer leurs effets à vendre devant leur résidence. Inscrivez-vous au plus tard le 11 juin auprès de l'arrondissement pour que votre adresse figure sur une liste qui sera disponible dès le 12 juin au Centre communautaire d'Anjou, dans les bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou et sur le site Internet d'Anjou. Participation gratuite pour les vendeurs.

La **brocante communautaire** se déroule dans le stationnement de la mairie d'arrondissement (7701, boul. Louis-H.-La Fontaine). Le tirage au sort des personnes inscrites pour obtenir un emplacement a lieu le mardi 3 juin à 19 h (7500, avenue Goncourt, sous-sol, salle 2). Si vous n'avez pas pu être présent, communiquez sans délai avec l'arrondissement pour savoir s'il reste des places.

Renseignements : 514 493-8200 (jour) et 514 493-8222 (jour et soir).

Autre vente de garage : un permis est requis

En dehors de ces brocantes du 14 juin, les citoyens qui désirent tenir une vente de garage (ou de débarras) à un autre moment de l'année doivent se procurer au préalable un permis au comptoir des permis de l'arrondissement ou au bureau Accès Anjou. Ce permis coûte 10 \$. Il est délivré une seule fois par année, par adresse, pour une période n'excédant pas trois jours consécutifs.

Fête des Pères

Les élus et le personnel de l'arrondissement souhaitent une chaleureuse fête des Pères, le dimanche 15 juin, à tous les papas angevins.

37^{es} Jeux de Montréal

Des jeunes inspirants



Félicitations à tous les jeunes athlètes d'Anjou et à leurs entraîneurs qui ont participé en avril dernier aux Jeux de Montréal dans les 13 disciplines suivantes : athlétisme, badminton, basketball, escrime, hockey, judo, lutte, natation, patinage artistique, soccer (filles et garçons), tennis, taekwondo et tennis de table. Dans sa discipline, le Club de

Judo Anjou a remporté la bannière des jeux avec sa position de premier au classement général. Encore bravo à tous ces jeunes sportifs.

Aire d'exercice canin

Atelier avec Jean Lessard

Les propriétaires de chiens sont conviés à participer à un atelier, le **18 juin** prochain, à 17 h, au parc Lucie-Bruneau, 7051, avenue de l'Alsace. Cet atelier sera animé par Jean Lessard.

Conférencier, auteur et chroniqueur au magazine *Animal* et à l'émission *Animo* sur la chaîne télé de Radio-Canada, M. Lessard est membre de la Pet Professional Guild et cofondateur du Regroupement québécois des intervenants en éducation canine. Jean Lessard traitera notamment des problématiques et des interactions canines dans les aires d'exercice, des clés de sécurité à connaître et de la réglementation sur le contrôle des animaux dans l'arrondissement. Aucune inscription nécessaire. Aucuns frais. Présentez-vous avec Toutou !

Distribution gratuite de compost

Belle participation citoyenne

Du 12 au 14 mai dernier, de nombreux citoyens sont venus chercher du compost. L'activité tenue pour la première fois sur place, à Anjou, a donc connu un franc succès.



Avis public

Inspection des bornes d'incendie et eau rougeâtre

La firme Nordikeau, mandatée par l'arrondissement, effectue l'inspection des bornes d'incendie sur tout le territoire angevin, du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h, afin de s'assurer de bien respecter les normes de sécurité en cas d'incendie. Une équipe de nuit pourrait éventuellement procéder à la recherche de fuites. L'opération qui a commencé début juin se poursuivra jusqu'à la fin du mois de juillet.

Cette inspection pourrait entraîner temporairement un problème d'eau rougeâtre, ce qui peut occasionner des taches sur les tissus; toutefois, cette eau ne représente aucun danger pour la santé. Nous vous conseillons donc d'effectuer le lavage des tissus et de la vaisselle en dehors des heures mentionnées ci-dessus.

Que faire en cas d'eau rouillée ?

L'arrondissement d'Anjou vous conseille d'ouvrir les robinets d'eau froide et de laisser couler jusqu'à ce que l'eau redevienne incolore. Le nettoyage des filtres sur les robinets pourrait également être à prévoir. Comme il s'agit d'une opération d'envergure dans tout l'arrondissement, il se peut que l'eau soit rouillée à divers intervalles.

En quoi consistent les travaux ?

Nordikeau vérifie le fonctionnement de la borne d'incendie, mesure la pression d'eau et détermine, s'il y a lieu, les priorités d'intervention. Ainsi, il peut y avoir de brèves coupures d'eau occasionnelles ou une baisse de pression d'eau accompagnée ou non d'une coloration rougeâtre (rouille).

L'arrondissement d'Anjou s'excuse des inconvénients liés à ces travaux nécessaires au maintien de la qualité du service et remercie ses citoyens et ses citoyennes de leur compréhension.

Renseignements : 311

Concours



Maisons fleuries 2014

Le comité d'embellissement de l'arrondissement d'Anjou vous invite à participer au concours Maisons fleuries 2014. Aucune inscription n'est nécessaire, seuls vos talents horticoles sont requis ! Si certaines personnes estiment que leurs aménagements paysagers à l'arrière de leur propriété sont exceptionnels, nous les convions à communiquer avec Diane Beaulieu au 514 493-8010 afin de permettre aux membres du comité d'embellissement d'accéder à leur jardin, lors de la visite de l'arrondissement.

Règlements

- Catégories : Maisons unifamiliales, duplex, maisons de ville, balcons, copropriétés, commerces et industries.
- Critères de sélection : Choix de végétaux, propreté de la propriété, aménagement paysager, beauté des végétaux et de la pelouse.

Les gagnants seront honorés lors d'une soirée au cours de laquelle des souvenirs leur seront remis.

Des fêtes de quartier pour la famille !

(suite de la p. 1)

Mercredi 30 juillet
Parc de Talcy

17 h : La Pinacothèque

19 h : Sarah Toussaint-Léveillé



LES ENTRÉES EN SCÈNE LOTO-QUÉBEC
À 22 ans, la fille de l'humoriste François Léveillé se sent prête à faire découvrir au public son univers aux accents de blues, de folk, de jazz et de reggae, teinté d'humour et de nostalgie. Celle qui gribouille ici et là des textes depuis l'âge de 15 ans a fait ses premières armes sur scène dans le cadre de divers concours et festivals. On a notamment pu l'applaudir lors de la finale nationale de Cégeps en spectacle, en 2008, au Festival de la chanson de Saint-Ambroise, où elle a remporté trois prix, en 2011, et en demi-finales des Francouvertes 2012, de même qu'en première partie du dernier spectacle de son célèbre papa.

Mercredi 13 août
Parc des Roseraies

19 h : Julie Lefebvre et le groupe HIT LIST



Le groupe HIT LIST, avec la voix de Julie Lefebvre, est une formation de musiciens chevronnés. Avec un répertoire très vaste acquis au cours de plusieurs années de tournées et de spectacles partout sur la planète, le groupe HIT LIST vous fera passer une soirée mémorable.

Danse en ligne... pour bouger sur des rythmes chauds !

Les mardis, du 10 juin au 2 septembre, venez danser entre amis ou en famille avec nos professeurs chevronnés tout à fait gratuitement !

Exceptionnellement les mercredis 25 juin, 2 juillet et 3 septembre.

Aucune inscription n'est requise, apportez de bonnes chaussures et votre énergie. L'activité a lieu dans le stationnement de la mairie d'arrondissement de 18 h à 21 h.

L'été à Anjou, c'est génial !



On vous fait du cinéma... à la belle étoile !

Venez profiter du plaisir des projections de cinéma en plein air tout l'été, dès le 29 juin ! Apportez vos chaises et votre maïs soufflé !

29 juin au 14 août

Dimanches au parc de Talcy
Lundis au parc du Bocage
Mardis au parc de Verdelles
Jeudis au parc Lucie-Bruneau



29 juin au 3 juillet
M. Peabody et Sherman



13 au 17 juillet
La vie secrète de Walter Mitty



27 au 31 juillet
Sur la terre des dinosaures



10 au 14 août
Film surprise



6 au 10 juillet
RIO 2 (V.F.)



20 au 24 juillet
LEGO



3 au 7 août
Mission dindons

Les concerts sur l'herbe, pour un air d'été !

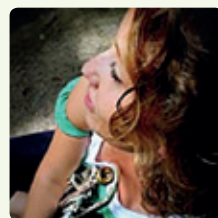
Les concerts sur l'herbe vous offrent l'opportunité de découvrir des artistes d'ici, tout près de chez vous ! Dès 17 h, nous vous attendons pour manger un hot-dog gratuitement et pour profiter de nos installations. Apportez vos chaises !

Mercredi 9 juillet • Parc de Verdelles

18 h : Événements Prima Danse

Rassemblement multigénérationnel grâce à la danse avec, en plus, une prestation spéciale d'une troupe de danse amateur.

19 h : Rachel Therrien



Concert de quintette de jazz original, fondé par Rachel Therrien à son retour de Cuba en 2009. Rachel est une jeune trompettiste et compositrice accomplie de jazz de Montréal. Grâce aux immenses talents de chacun de ses musiciens, elle peut

amener ses œuvres à un niveau d'interprétation remarquablement surprenant.



Mercredi 23 juillet • Parc Chénier

17 h 45 : Kattam et ses tam-tams



Au son du djembé, du balafon, de la derbouka, du gongoma et du dholk, Kattam éveille les enfants à la beauté de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Inde ! Accompagné de son singe Takoum, Kattam s'inspire de la danse du désert, du rap de l'Afrique, du chant sufi, de la danse Bollywood...



19 h : Trio populaire (CAM)



Influences klezmers ou brésiliennes, inspirations moyen-orientales, c'est dans cette immense richesse que puise le répertoire du Trio populaire, un mariage insolite et enlevant de sonorités d'Europe centrale et de l'Est, d'influences jazz, de rythmes africains ou berbères.

Mercredi 6 août • Parc Lucie-Bruneau

10 h 30 : le Théâtre La Roulotte présente Jack et le Haricot magique

17 h 45 : Kattam et ses tam-tams

19 h : le Théâtre La Roulotte présente Jack et le Haricot magique

Pour les 5 à 12 ans

Adaptation de Charles Dauphinais et Elisabeth Sirois

Mise en scène : Charles Dauphinais



Photo : Hugo B. Lefort

Un haricot géant qui pousse jusqu'au ciel! Oui, c'est possible ? Jack y croit et nous parions que vous y croirez aussi ! Encore cette année, le Théâtre La Roulotte vous invite à vivre une folle épopée, sur une adaptation libre du conte *Jack et le Haricot magique*.

Jack, un petit garçon qui n'a pas le vertige, vit seul avec sa maman. Sa naïveté et son courage le

mèneront sur une route semée de rencontres extraordinaires et de défis abracadabrants. Un vendeur itinérant, des petits personnages du ciel qui ont peur de tout, une géante, un ogre, méchant bien sûr, sans oublier la célèbre et très convoitée poule aux œufs d'or... Est-ce que Jack saura reconnaître le vrai du faux, le bien du mal ? Venez vivre l'aventure et laissez-vous surprendre par la magie de la Roulotte!

Une production de la Ville de Montréal en collaboration avec l'École nationale de théâtre du Canada et le Conservatoire d'art dramatique de Montréal. Cette production bénéficie du soutien financier du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et de la Ville de Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.



Des artistes à découvrir



Autres événements

15 août : Skate fest

Reporté au 16 août en cas de pluie
Stationnement de l'aréna Chaumont

13 septembre : Portes ouvertes de l'arrondissement

Stationnement de la mairie d'arrondissement

Adresses où se déroulent les activités

Parc Goncourt
7130, avenue Goncourt

Parc Chénier
5555, avenue de l'Aréna • 514 493-8229

Parc Lucie-Bruneau
7051, avenue de l'Alsace
514 493-8224

Parc Roger-Rousseau
7501, avenue Rondeau • 514 493-8234

Parc de Talcy
8151, avenue de Talcy • 514 493-8231

Parc de Verdelles
8441, place de Verdelles • 514 493-8232

Parc des Roseraies
7070, avenue de la Nantaise
514 493-8226

Renseignements : 514 493-8200



Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271

Lecture dans les parcs

Livres dans la rue pour les 6 à 12 ans
Tous les mardis du 24 juin au 12 août
Parc André-Laurendeau de 13 h 30 à 15 h
Parc des Roseraies de 15 h 30 à 17 h

Les jeunes sont invités à venir découvrir les livres en plein air dans les parcs d'Anjou. Cet été, cherchez les grandes couvertures et nos animatrices dynamiques !

En cas de pluie, les activités sont annulées.

Ciné-biblio



Tous les lundis du 30 juin au 18 août, à 10 h 30
Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

30 juin : Kérité, La Maison des contes
7 juillet : L'ère de glace (La dérive des continents)
14 juillet : Les Schtroumpfs 2
21 juillet : La Légende de Sarila
29 juillet : Il pleut des hamburgers 2*
4 août : Madagascar 3 (Bons baisers d'Europe)
11 août : Épiphe
18 août : Le secret d'Éléonore

* Exceptionnellement le mardi

Heure du conte sur le gazon



Pour les 3 à 6 ans
Les mercredis 25 juin, 9 et 23 juillet, 6 et 20 août à 10 h
Bibliothèque du Haut-Anjou
Viens faire un tour sur le gazon derrière la bibliothèque pour écouter des histoires fantastiques. En cas de pluie, l'activité se déroule dans la bibliothèque.



Atelier de médiation avec le Théâtre La Roulotte

Mardi 5 août à 13 h 30
Pour les 4 à 10 ans et leurs parents
Bibliothèque Jean-Corbeil
Inscription au comptoir du prêt de la bibliothèque à compter du 15 juillet

Venez découvrir le merveilleux monde du théâtre lors d'un atelier parent-enfant ! Notre animatrice vous offrira un moment spécial en famille où votre créativité et votre esprit d'équipe seront mis à l'honneur.

Horaire d'été

En vigueur dès le début de juin :

Lundi	10 h à 20 h	Vendredi	10 h à 18 h
Mardi	12 h à 20 h	Samedi	10 h à 17 h
Mercredi	12 h à 20 h	Dimanche	13 h à 17 h
Jeudi	10 h à 18 h		



Racontez-lui une histoire, changez le ton de votre voix, imitez des personnages. Vivez un moment magique avec votre enfant !

Club de lecture TD 2014 EURÊKA !

Pour les 3 à 12 ans, du 21 juin au 23 août
Inscription à partir du 21 juin

Eurêka ! Passe un été fantastique avec le club de lecture estival des bibliothèques d'Anjou.

Lancement du Club de lecture TD



Eurêka ! Contes de la découverte
Samedi 21 juin à 10 h 30
Spectacle familial Bibliothèque Jean-Corbeil, salle d'animation

Qui se cache derrière cette parole célèbre : Eurêka ? Découvrez Archimède et ses inventions ainsi que d'autres contes. Avec le Théâtre de la Source.

Les Mercredis bricolage

Pour les 7 ans et plus
Les mercredis 25 juin, 2, 16 et 30 juillet et le 13 août à 15 h 30
Bibliothèque Jean-Corbeil

Les mercredis durant l'été, la bibliothèque s'agite ! Les jeunes profiteront d'un été fantastique en réalisant des bricolages sur le thème du club de lecture d'été.

Les Jeudis bricolage

Pour les 7 ans et plus
Les jeudis 26 juin, 10 et 24 juillet et 7 et 21 août à 15 h 30
Bibliothèque du Haut-Anjou

On attend les jeunes à la bibliothèque du Haut-Anjou pour des jeudis agités ! Bricolages et jeux au programme.

Les Débrouillards

Bulles à savon

Pour les 6 à 12 ans
Mercredi 9 juillet à 13 h 30
Bibliothèque Jean-Corbeil
Inscriptions obligatoires dès le 25 juin
Une animation à la fois scientifique, instructive et ludique !

Les découvertes d'Indiana Jad autour du monde !

Pour les 7 ans et plus
Mardi 12 août à 13 h 30
Bibliothèque Jean-Corbeil, salle d'animation
Inscriptions à compter du 22 juillet

Grâce à des expériences scientifiques et amusantes, les enfants voyageront aux quatre coins du monde pour découvrir des phénomènes naturels spectaculaires, tels que des geysers, des monolithes et des volcans. Une animation interactive, ludique et pédagogique qui saura plaire aux petits et aux grands !

Fête de clôture du club TD

Pour les jeunes inscrits au club seulement
Samedi 23 août à 10 h 30
Bibliothèque Jean-Corbeil, salle d'animation

Les jeunes ayant participé au club de lecture sont invités à une fête pour célébrer la fin de l'été ! Collations et surprises suivront le spectacle de magie avec l'incroyable, drôle et spectaculaire **Magislain**. Spectacle rempli de surprises où les numéros, plus drôles les uns que les autres, se succéderont dans un tourbillon d'humour et d'enchantement.